Les Actus

MAI 2024

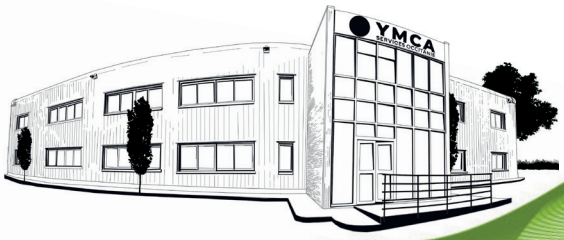

Edito

La situation économique d'YMCA Services Occitanie en 2024 permet à nos collaborateurs éligibles de percevoir une prime d'intéressement, calculée sur la base de notre résultat d'exploitation et la croissance de nos ventes sur l'année 2023.

C'est l'occasion de remercier les clients qui nous font confiance et nos collaborateurs qui fournissent un travail de qualité.

Depuis début avril, les anciens salariés de Cocoon Auto font désormais partie de notre entreprise adaptée YMCA Services Occitanie.. Nous leur souhaitons la bienvenue !

Nous parlerons dans cette édition des évolutions de notre service informatique et des avancées significatives de notre système d'information.

Une nouvelle procédure pour les lanceurs d'alerte, assurant une transparence et une sécurité accrues pour tous, a été mise en place. Elle renforce nos dispositifs existants pour prévenir le harcèlement moral et sexuel.

Elle complète également nos dispositions pour satisfaire à la réglementation européenne sur la gestion des données personnelles RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), qui ont été mises en place et sont constamment améliorées par notre DPO (Délégué à la Protection des Données).

La prime d'intéressement

Renouvellement de la prime d'intéressement en 2024 grâce aux succès de 2023

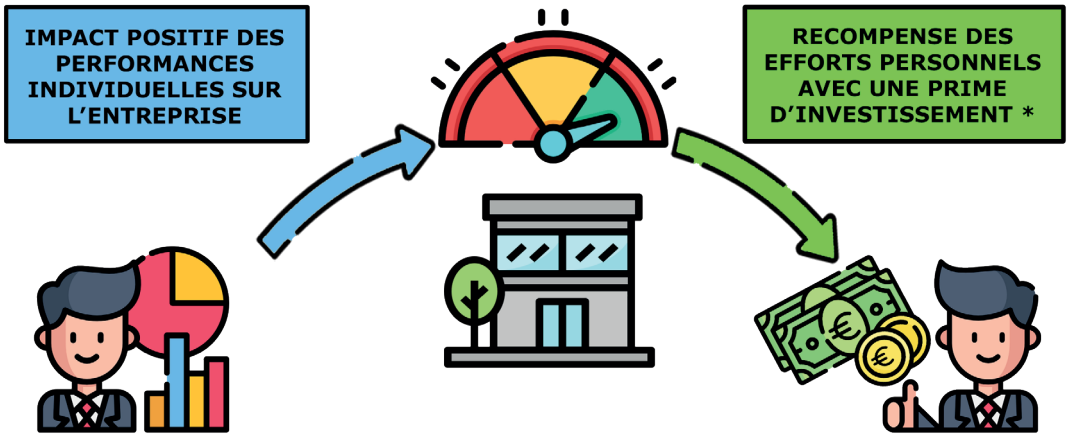

YMCA Services Occitanie a négocié avec les partenaires sociaux un accord d'intéressement pour les années 2022-2023-2024.
L'intéressement est un mécanisme facultatif d'épargne salariale pour associer les collaborateurs aux résultats de l'entreprise.

Grâce au travail fourni par tous en 2023, le résultat d'exploitation et la croissance des ventes vont permettre l'attribution d'une prime d'intéressement aux salariés ayant 3 mois d'ancienneté au 31/12/2023 et au prorata du temps de travail effectif.

Les salariés concernés recevront un mail et un courrier les informant. Ils devront choisir entre le versement de la prime avec la paie de mai 2024 ou l'affectation de l'intéressement au Plan d'Epargne Entreprise – PEE (non soumis à l'impôt mais bloqué pendant 5 ans sauf cas de déblocage anticipé prévu par la loi).

Pour matérialiser ce choix, chaque salarié devra :
-se rendre sur le site de AMUNDI : https://epargnant.amundi-tc.com/#/connexion (rapide et sécurisé – date limite le 16 mai),
-soit ou remettre son bulletin individuel complété (délais postaux à prendre en compte – date limite de remise auprès de YSO le 15 mai).
En l'absence de réponse, l'intéressement est automatiquement affecté au PEE.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter les panneaux d'affichage, contacter vos managers, vos assistantes de gestion, l'assistante sociale, la conseillère socioprofessionnelle ou le service RH. qui propose des rendez-vous informatifs

Renforcement technologique :

Nouveaux développements au sein du service informatique

Dans un monde où la technologie évolue à un rythme effréné, l'entreprise s'est dotée d'un service informatique en 2022 (cf. Newsletter de février 2023). Ce SI lui permet de gérer ses besoins technologiques, de renforcer sa sécurité informatique et d'apporter l'assistance aux utilisateurs répartis sur tous les sites.

L'équipe gère les accès informatiques pour une centaine d'utilisateurs, ainsi que la maintenance du parc matériel qui suit la croissance de l'entreprise (avec plus de 800 équipements aujourd'hui !). L'intégration d'Alexandre L. dans l'équipe (alternant de l'école EPSI) a permis d'avancer sur le projet de renforcement de la sécurité des outils informatiques. Son rôle est d'effectuer un état des lieux et d'apporter des axes d'améliorations.

Nouveauté pour le SI, dans le cadre du développement de l'application ODOO et depuis le départ en congé maternité de Marie-Héloïse V., une assistance est maintenant disponible aux utilisateurs via l'ouverture d'un ticket informatique dans le module Assistance. (voir l'illustration)

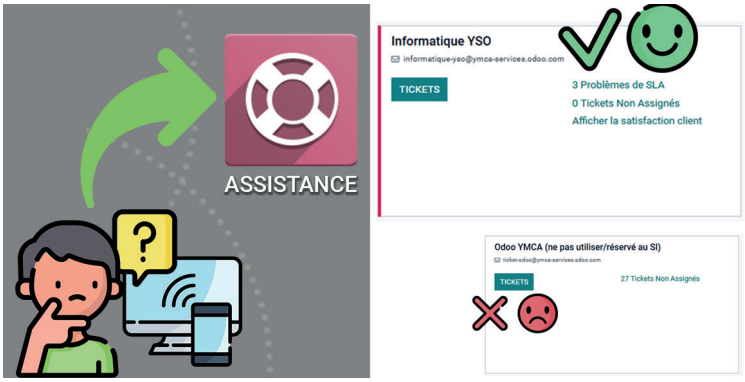

Des moyens sont déployés par le SI pour améliorer la communication entre les employés sourds et entendants pour favoriser un environnement de travail collaboratif. On citera en exemple la mise à disposition d'un écran dédié à la transcription des échanges vocaux lors de la réunion d'encadrement.

Ces actions témoignent de l'engagement continu du SI à maintenir une infrastructure technologique robuste et sécurisée et de répondre aux besoins des salariés.

Une nouvelle annexe au règlement intérieur

La procédure d'alerte interne

Une procédure d'alerte interne est mise en place par YMCA SERVICES OCCITANIE pour permettre le signalement de faits graves et justifiés dans les domaines bancaire et financier, la concurrence, la discrimination, la santé, l'hygiène et sécurité au travail ainsi que l'environnement.
Elle concerne tous les salariés ainsi que les collaborateurs extérieurs et occasionnels (intérimaires, stagiaires et prestataires de services).

Voies de signalement :

- Approcher directement un supérieur, un membre du Comité de direction, ou un des quatre membres du comité d'éthique, (la Directrice Générale, la Directrice des Ressources Humaines, la Directrice Qualité, Innovation et RSE et le Délégué à la Protection des Données (DPO).
- Envoyer un email confidentiel à : signalement@ymca-services-occitanie.com.
- Faire appel à une autorité externe si nécessaire.

La procédure spécifie clairement les informations à communiquer lors d'un signalement, les délais de traitement, ainsi que les

mesures prises pour assurer la confidentialité et la protection des lanceurs d'alerte.

A noter, certains domaines sont exclus car des contacts spécialisés sont pdéjà identifiés:

- concernant le harcèlement moral, sexuel ou les agissements sexistes : les référents harcèlement (CSE ou employeur)
- pour les données personnelles : le Délégué à la Protection des Données (dpo@ymca-services-occitanie.com)

Ils nous ont rejoints

Souhaitons la bienvenue aux collaborateurs nous ayant rejoints au mois de mars :
L'équipe Support de Production s'est agrandie avec l'arrivée de Christophe C. et Gaëlle S.M.
Notre équipe de Logistique a été renforcée par Julien F. et Emmanuel L.
Le service Espaces Paysagers accueille de nouvelles recrues : Yanis A., Nathan B., Rayane B., Adrien C., Hugo D, Sandrine N., et Marine T.
Enfin, dans le secteur de la Mobilité Durable, nous saluons l'intégration d'Angélique G. et Artur K.

Nous leur souhaitons à tous une bonne intégration dans leurs équipes respectives : Bienvenue à bord !

YMCA SERVICES OCCITANIE
2 rue Louis Breguet
31700 Cornebarrieu
ymca-services-occitanie.com

ASSOCIATION YMCA OCCITANIE
MEMBRE DE YMCA FRANCE